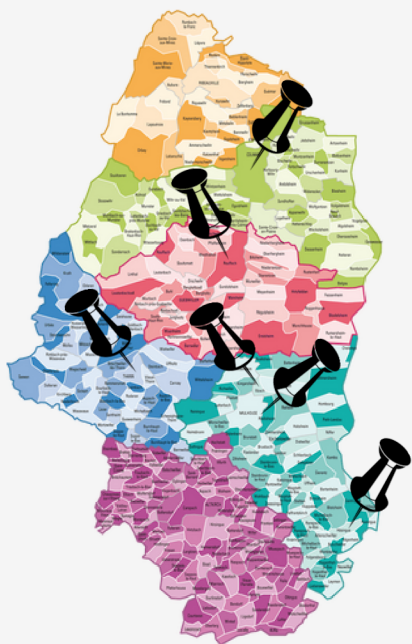


LES ACTEURS DE LA PCO-TND68 :



Nous
contacter



03.89.37.10.38



27-29 Avenue Kleber,
68800 Thann



pco@aufildelavie.fr



CONTACTS PRIVILÉGIÉS

Médecin coordinateur

Dr Leveque Marie-Josée

Assistante de service social / Coordinatrice Projet

Mme Baumgartner Anaïs

Assistante de Direction / Facturation

Mme Mandereau Sylvie

Infirmière

Mme Gerrer Aurélie



Plateforme de Coordination et
d'Orientation pour les enfants présentant
un Trouble du Neuro Développement
Thann

COORDINATION DU PARCOURS POUR LES TROUBLES DU NEURO- DEVELOPPEMENT

de l'enfant de 0 à 7 ans
sur le territoire du Haut-Rhin

**A l'attention des
familles, parents**

Si vous vous
questionnez sur le
développement de
votre enfant

VOUS ÊTES PARENT

Et vous souhaitez une solution pour repérer et prendre en charge au plus tôt les éventuelles difficultés de développement de votre enfant ?

L'équipe de la PCO-TND a en charge l'organisation du parcours de bilan et d'intervention précoce sur le territoire du Haut-Rhin :

- accélérer l'accès à des bilans et interventions précoces, grâce à l'adressage vers des professionnels intervenant en libéral (ergothérapeute, psychomotricien, psychologue, neuropsychologue, ayant contractualisé avec la PCO-TND)
- favoriser le diagnostic lorsque cela est cliniquement possible,
- réduire le risque de sur-handicap.

L'IMPORTANCE D'AGIR TÔT

Plus on agit tôt, plus les enfants sont gagnants, grâce à la plasticité cérébrale. Cela signifie que le cerveau des enfants peut plus facilement évoluer, s'adapter, et ainsi compenser un problème ou contourner des difficultés, à condition d'être stimulé par des professionnels compétents.

FONCTIONNEMENT DU PARCOURS

01

Repérage des signes d'alertes par vous, les professionnels de la petite enfance ou un médecin.

02

Un médecin devra nous adresser le bilan de la situation de votre enfant à l'aide du formulaire d'adressage*. Son rôle est de repérer les signes, nous contacter avec votre accord, préconiser les rééducations souhaitées, et coordonner le parcours avec vous et la PCO-TND.

03

Le médecin coordinateur de la PCO-TND validera ou non le formulaire de repérage dans les 15 jours après sa réception. Une fois validé, un **courrier de confirmation** vous sera adressé.

04

Le courrier mentionnera notamment les **professionnels libéraux** contractuels avec qui vous pourrez prendre **directement rendez-vous** pour un bilan, puis une prise en charge si nécessaire.

FORMULAIRE D'ADRESSAGE

L'orientation vers la PCO-TND est faite par le **médecin** (traitant, pédiatre, scolaire, PMI) via le formulaire d'adressage* suivant, à télécharger sur :



<https://handicap.gouv.fr/les-outils-du-reperage-et-dinformation>

MODALITÉS

- Il s'agit d'un service entièrement gratuit. La consultation dédiée avec votre médecin est financée par la sécurité sociale. L'ensemble des bilans et suivis des professionnels libéraux (ayant contractualisé) est prise en charge par la PCO-TND.
- Le parcours dure 1 an, renouvelable 1 fois. Un point d'étape sera fait avec vous à 6 mois puis à 1 an.